

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** 4

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

---

N° 4                      Lausanne, 5 Mars 1863.                      VIII<sup>e</sup> Année

---

**SOMMAIRE.** — Rapport de la commission des experts pour les armes à feu portatives. — Guerre d'Amérique. — Nouvelles et Chronique.

---

### RAPPORTS DE LA COMMISSION DES EXPERTS POUR LES ARMES A FEU PORTATIVES,

AU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL.

*(Majorité).*

Monsieur le conseiller,

Par suite de l'arrêté de l'Assemblée fédérale enjoignant, avant l'adoption d'un nouveau modèle de fusil, la continuation d'essais comparatifs entre le fusil de chasseur et les armes proposées par la commission des experts, celle-ci se réunit au commencement de mars à Berne. On fixa sous votre présidence les nouveaux modèles à établir et décida d'examiner également et lors des essais comparatifs le calibre de 40''' proposé par une minorité de la commission. En conséquence on s'accorda à faire confectionner pour être employés à ces essais :

|                                                                         |                |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 2 fusils de chasseurs d'ordonnance du calibre de                        | 34,5 — 36,5''' |
| 2                      »                      avec un canon de 2'' plus |                |
| long du calibre de . . . . .                                            | 34,5 — 36,5''' |
| 4 fusils d'infanterie du calibre de . . . . .                           | 40 — 42''' et  |
| quelques fusils de chasseurs et carabines amenés à                      |                |
| ce calibre.                                                             |                |
| 4 fusils d'infanterie du calibre de . . . . .                           | 43 — 45'''     |